



Maghreb

Leasing

Algérie

CAHIER DE CHARGE
Solution de filtrage et de
profilage

Appel d'offre National et International

N°01/MLA/DG/2021

**Acquisition et installation d'une Solution de
Filtrage et de profilage**

SPA MAGHREB LEASING ALGERIE

**31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania,
Alger**

CAHIERS DES CHARGES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS GENERALES

PREAMBULE

MAGHREB LEASIN ALGERIE (MLA) lance un projet d'acquisition et installation d'une solution de filtrage (SF) au niveau de son siège, cette solution de filtrage permettra de s'assurer que les demandeurs de leasing ne font pas l'objet d'une interdiction de financement de la part des autorités algériennes ou internationales. Contribuant ainsi à la lutte anti-blanchiment d'argent, ainsi que la lutte contre le financement du terrorisme.

La solution devra permettre l'accès à l'information, sa fiabilité, sa sécurité, sa rapidité et la communication des données extraites de la solution via un rapport formalisé.

L'exigence réglementaire et l'application des meilleures règles de gouvernance sont à l'origine de l'importance accordée par MLA à l'acquisition d'un tel outil.

SOMMAIRE

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS EXIGÉES DE LA SOLUTION DE FILTRAGE

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

ARTICLE 04 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 05: CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION ;

ARTICLE 06: VALIDITÉ DE L'OFFRE

ARTICLE 07: DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 08: DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 09: OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 10 : IRECEVABILITÉ DES OFFRES

ARTICLE 11: CORRECTION DES ERREURS

ARTICLE 12: CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION)

ARTICLE 13: LES PRIX

ARTICLE 14: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 15: RETENUE DE GARANTIE

ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE

ARTICLE 17: ASSURANCE DU SOUMISSIONNAIRE

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne la consultation nationale et internationale N° **N°01/MLA/DG/2021** qui porte sur **l'acquisition et l'installation d'une solution de filtrage au siège administratif de la SPA MAGHREB LEASING ALGERIE, sise au 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger.**

ARTICLE 02 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La solution de filtrage projetée devra pouvoir assurer les prestations suivantes :

- Définir les indices d'identification à utiliser pour effectuer le profilage des demandeurs de crédit (nom, date de naissance, adresse,..) ;
- Personnaliser les taux de correspondance des résultats à afficher ;
- Vérification et filtrage des demandeurs de crédit au niveau de la base de données actualisée en permanence des interdits de chèques et de domiciliation bancaire de la Banque d'Algérie;
- Vérification et filtrage des demandeurs de crédit au niveau de la liste des interdits de l'Organisation des Nations Unis (ONU) ;
- Vérification et filtrage des demandeurs de crédit au niveau de la liste des interdits de l'Union Européenne (UE) ;
- Vérification et filtrage des demandeurs de crédit au niveau de la liste des interdits de la France.
- Accès au filtrage d'autres listes de sanctions officielles ;
- Traiter les cas identifiés pour la documentation, la prise de décision et la déclaration ;
- Analyser l'adéquation du comportement de la relation par rapport à son profil ;
- Génération automatique des rapports de consultation positif ou négatifs aux formats exigé ;
- Archivage des rapports ;
- Accès à l'archivage des rapports ;
- Détecter automatiquement les comportements suspects et déclencher des alertes ;
- Accès authentifié aux différentes rubriques ;
- Paramétrage soumis à habilitations ;
- Historisation des accès, des actions et des paramétrages (piste d'audit).

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent marché objet du cahier des charges est passé selon la procédure d'appel d'offre national et international conformément aux dispositions réglementaires du code algérien des marchés à la procédure des passations des marchés en vigueur.

ARTICLE 04 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le retrait du cahier de charge se fera auprès de la Direction Générale de MLA sise à l'adresse ci-dessous :

31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madani, Alger.

Le retrait du cahier de charge peut également se faire vis les différents réseaux sociaux officiels de MLA.

ARTICLE 05 : CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission doit contenir une offre technique et une offre financière.

Chaque offre est mise dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « technique » ou « financière », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

Consultation N°01/MLA/DG/2021

1- **L'Offre technique:** à mettre dans une enveloppe à part portant la mention « **Offre technique** » suivie du nom et adresse du soumissionnaire, elle doit comprendre ce qui suit:

- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint;
- Une déclaration de probité selon le modèle ci-joint;
- Une délégation de pouvoirs en cours de validité selon le modèle ci-joint;
- Le présent cahier de charges signé par le soumissionnaire avec son cachet,
- Une copie de l'extrait du registre de commerce ;
- Une copie de l'extrait de rôle apuré ou avec un échéancier
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF)
- Pour les sociétés commerciales, une copie des statuts;
- Une copie de l'attestation de mise à jour CNAS en cours de validité;
- Une copie de l'attestation de mise à jour CASNOS en cours de validité;
- Une copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par les services du Centre National du Registre de Commerce (CNRC) ;
- Les références professionnelles, appuyées d'attestations de bonne exécution de travaux objet du présent cahier de charges;
- Certificat de garantie des travaux précisant la couverture et la durée de garantie;

NB : Toutes les pièces photocopées versées avec le présent cahier des charges doivent être certifiées conformes aux originaux avec le cachet du cocontractant.

2- **L'Offre financière:** à mettre dans une enveloppe à part portant la mention « **Offre financière** » suivie du nom et adresse du soumissionnaire, elle doit comprendre ce qui suit:

- La lettre de soumission selon le modèle ci-joint;
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes;
- Le devis quantitatif et estimatif en toutes taxes comprises.
- Le planning et les délais d'exécution.

ARTICLE 06 : VALIDITÉ DE L'OFFRE

La période de validité de l'offre est fixée à : soixante (**60**) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. fixée dans la lettre de consultation.

ARTICLE 07 : DEPOT DES OFFRES

La soumission doit être déposée au niveau de la Direction Générale de MLA sise à l'adresse ci-dessous :

31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madani, Alger.

ARTICLE 08 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées au plus tard le 30 Septembre 2021 avant **15 heure**,

Toute offre reçue après l'expiration du délai de dépôt des offres sera rejetée.

ARTICLE 09 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

L'ouverture des plis et l'évaluation des offres est programmée au plus tard **48 heures** après date de clôture, au niveau du siège de de la Direction Générale de MLA sise à l'adresse ci-dessous :

31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madani, Alger.

Au cas où ce jour coïncide avec un weekend ou un jour férié, l'ouverture des offres aura lieu le jour ouvrable qui suit.

ARTICLE 10 : IRECEVABILITÉ DES OFFRES

Les offres sont irrecevables dans les cas suivants :

- Offre parvenue après la date limite de dépôt des offres;
- Offre identifiée avant l'ouverture des plis, donc, non anonyme;
- Offre ne comportant pas la déclaration à souscrire (selon modèle en annexe)
- Offre ne comportant pas la lettre de soumission (selon modèle en annexe)
- Offre ne comportant pas le présent cahier des charges (signé et paraphé)
- Offre ne comportant pas la déclaration de probité (selon modèle en annexe).

ARTICLE 11 : CORRECTION DES ERREURS

Les erreurs matérielles sont corrigées sur la base suivante :

- a) En cas d'erreurs sur les totaux, le prix unitaire fait foi et le prix total est corrigé.
En cas de refus des corrections des erreurs par le soumissionnaire, son offre est rejetée.
- b) La comparaison se fait entre le prix unitaire du bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail estimatif et quantitatif (D.E.Q.), en cas d'erreur le prix du BPU est pris en considération.
- c) Le montant en lettres fait toujours foi en cas de différence entre les montants en lettres et en chiffres.

ARTICLE 12 : CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION)

Les critères de choix sont fixés selon le barème suivant :

Les critères cités ci – dessous sont évalués à 100 Points répartis comme suit :

Offre technique : _____ Note/40 Points (40 % du total)

Offre Financière : _____ Note/60 Points (60 % du total)

L'évaluation des offres techniques et commerciale sera faite par une commission du service contractant, dite " commission centrale des marchés AD-HOC ".

Cette commission procède à l'ouverture des offres reçus. Élimine, en premier lieu, les offres non conformes aux conditions des cahiers des charges.

Elle procède ensuite a l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base du système de notation défini ci-après.

Outre la conformité au dossier de la consultation à la concurrence, le pré qualification des entreprises sera basé sur des critères d'évaluation et un système de notation des offres techniques, l'offre technique étant notée sur **40 points**.

I) – EVALUATION TECHNIQUE :

Elle tient compte des critères suivants auxquels sont affectées des notations :

1. Expérience générale et qualification **20 points**
2. Délai de réalisation **20 points**

1 - Expérience générale et qualification (20 points) :

- a/ Expérience générale : 15 points

Pour l'expérience générale, le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de sa société, principalement sur l'expérience dans l'exécution de travaux de même type a ceux prévus dans le présent marché, appuyées des attestations de bonne exécution, et des PV de réception provisoires ou définitives (**03 projets similaires**) Y afférents.

Le soumissionnaire ayant le nombre le plus élevé de projets réalisés se verra attribuer la note complète soit **Quinze (15) points**.

Pour les autres, la note **Np** sera calculée comme suit: **Np =05 point** x (projet)

_ **B/ Qualification : Moyens humains (personnel qualifié) : 05 points.**

- Ingénieurs (en spécialité ayant rapport avec le contrat) : **02 Points.**
- Salariés dans plus de trois spécialités ayant rapport avec le contrat : **03 Points.**

Justification :

Déclaration nominative de la CNAS, CASNOS portant le nombre de salariés (offre nationale).

Diplômes et attestations du personnel affecté au projet.

2 - Délais de réalisation (20 points):

Le soumissionnaire ayant le délai le plus court se verra attribue la note complète, soit 20 points. Pour les autres, la note **Nd** sera calculée comme suit :

$$\mathbf{Nd} = \frac{20 \times \text{Délai de l'offre considérée}}{\text{Délai le plus court}} \text{ (points)}$$

Délai le plus court

II) – EVALUATION FINANCIERE (60 points) :

L'offre financière est notée sur un maximum de 60 points correspondant au montant de l'offre la moins disante. La note **Nf** de l'offre financier est calculée comme suit :

$$\mathbf{Nf} = \frac{60 \times \text{Montant de l'offre considérée}}{\text{Montant de l'offre la moins disante}} \text{ (points)}$$

Montant de l'offre la moins disante

ARTICLE 13 : LES PRIX

Les prix de ce marché ne sont pas actualisables

Les prix de ce marché ne sont pas révisables.

ARTICLE 14: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le soumissionnaire retenu sera informé par écrit pour présenter le projet de la convention en quatre (04) exemplaires

ARTICLE 15 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie équivalente à 5% du montant global du marché en T.T.C. est opérée sur la facture présentée pour paiement.

Cette retenue de garantie est restituée au soumissionnaire dans un délai d'un mois à compter de la date de la réception définitive.

ARTICLE 16: DELAI DE GARANTIE.

Le délai de garantie est fixé à vingt-quatre (24) mois à compter de la date de réception provisoire. Le soumissionnaire est responsable du bon fonctionnement des équipements et des travaux réalisés, et il est tenu de les entretenir suivant la garantie jusqu'à la prononciation de la réception définitive.

ARTICLE 17 : ASSURANCE DU SOUMISSIONNAIRE.

Le soumissionnaire est -d'une façon générale- responsable de tous les accidents matériels et corporels du fait du personnel qu'il emploie et du matériel qu'il utilise.

Fait a le,

« Lu et accepté »

LE CONTRACTANT

LE COCONTRACTANT

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 01 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENT

Le cocontractant, sauf consentement préalable donné par écrit du service contractant, ne communiquera le marché, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par le service contractant ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne employée par le cocontractant à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution. Le cocontractant, sauf consentement préalable donné par écrit du service contractant, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérées dans le paragraphe ci-dessus si ce n'est pas pour l'exécution du marché. Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le paragraphe ci-dessus, demeurera la propriété du service contractant et tous ses exemplaires seront renvoyés au service contractant .

ARTICLE 02 : BREVETS Le cocontractant garantira le service contractant contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle, résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments dans le pays du service contractant.

ARTICLE 03: DOCUMENTATION TECHNIQUE Le cocontractant remet en deux (02) exemplaires, et au plus tard à la réception provisoire, toute documentation technique nécessaire à la description, l'emploi, l'entretien et la réparation de la solution incluant les schémas techniques. Cette documentation sera rédigée en langue française.

ARTICLE 04 : PLAN D'IMPLANTATION DE LA SOLUTION : le cocontractant établit et fournit à la notification du marché les plans d'implantation accompagnés d'une légende explicite de la composante, objet des spécialités prévues au présent marché. La légende de plan d'implantation prévoir pour l'équipement fourni, toutes les suggestions techniques et technologiques susceptibles d'être prises en considération. Les plans d'implantation des équipements doivent être dûment approuvés par le service contractant.

ARTICLE 05 : INSPECTION ET ESSAIS

-Le service contractant aura le droit d'inspecter et /ou d'essayer les équipements pour s'assurer qu'ils sont bien conformes aux spécifications du marché.

-Le service contractant notifiera par écrit au cocontractant l'identité de ses représentants à ces fins.

-Les inspections et essais peuvent être effectués dans les locaux du cocontractant, au point de livraison et / ou de destination finale des fournitures. Lorsque ces inspections et essais seront effectués dans les locaux du cocontractant, les inspecteurs se verront donner toute l'aide et assistance raisonnablement exigibles, y compris l'accès aux programmes et données concernant la production, sans qu'il n'en coûte rien au service contractant .

-Le droit du service contractant d'inspecter, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures, ne sera en aucun cas limité. Le service contractant n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées avant leur installation.

« Lu et accepté »

Fait à Le

LE CONTRACTANT

LE COCONTRACTANT

Annexes

- Modèle de déclaration de candidature.....
- Modèle de déclaration de probité.....
- Modèle de soumission.....
- Modèle de déclaration à souscrire.....
- Bordereau des prix unitaires.....
- Détail quantitatif et estimatif par
- Planning d'exécution.....

SOUSSION

Je soussigné (e) (Nom et Prénom).....

Profession.....

Demeurant..... Agissant au nom et pour le compte de:.....

Inscrit (e) au registre du commerce des matières de

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter. Remets, revêtus de ma signature un bordereau des prix et un délai estimatif établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers: **SPA MAGHREB LEASING ALGERIE.**

à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales moyennant la somme de: (Indiquez le montant du marché en lettres et en chiffres en hors taxes et en toutes taxes)

* En chiffres :

* En lettres :
.....
.....

La SPA MAGHREB LEASING ALGERIE se libère des sommes dues par lui en faisant donner crédit de
..... au compte bancaire N'
..... auprès de la banque

Adresse:.....
.....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à:,Le

(Nom, qualité du signataire) (Cachet de la société)

DÉCLARATION A SOUSCRIRE

1. Dénomination de la société (raison sociale) :
 2. Adresse du siège social
 3. Forme juridique de la société
 4. Montant du capital social
 5. Numéro et date d'inscription au registre de commerce
 6. Wilaya (s) où seront exécutées les prestations faisant l'objet du marché.....
 7. Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'Entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché.
.....
.....
.....
 8. J'atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de: (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres)
.....
.....
.....
 9. Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise et des personnes ou greffe du tribunal section commerciale ?
.....
- Dans l'affirmative : (Préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal).....
10. J'atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité:
.....

11. J'atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité .
.....

12. La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ?.....

Dans l'affirmative (Identifier le tribunal et Indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

13. La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat?
.....

Dans l'affirmative (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)
.....

14 .La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n0 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la Concurrence? '
.....

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

15 .J'atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux:

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations?

Dans affirmative: (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date).....

16. La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle?

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement).....

17. La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages?.....

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)
.....

18. La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics?
.....

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

19. La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ?

.....

Dans l'affirmative: (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier).....

20. La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à ta législation du travail et de la sécurité sociale ?

Dans l'affirmative: (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision).....

21. La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics?.....

Dans l'affirmative: (indiquer le maître d'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée).....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66-156 du B juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait Le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet de la Société)

DÉCLARATION DE PROBITE

Je soussigne (e),

Nom et prénoms :

Agissant au nom et pour le compte de

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentant ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucune interférence ni pratique immorale ou déloyale dans le but d'avantager mes offres par rapport aux autres concurrents.

M'engage à ne pas m'adonner, conformément à la loi, à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, Soit pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

FaitLe

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet de la Société)

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné.....

Dénomination de la société (raison sociale).....

.....

• Forme juridique

• Au capital social de

(Montant du capital)

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par

• En date du

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente délégation pouvoir à

Monsieur, (nom, prénom et fonction)

.....

Négocié, conclure et signer avec l'entreprise SPA MAGHREB LEASING ALGERIE

un contrat de:.....

.....

En foi de quoi, je délivre la présente délégation de pouvoir pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle.....

Signature, Nom, et prénom du signataire

(Cachet du partenaire cocontractant)

**Installation d'une solution de filtrage et de profilage au
siège administratif**

SPA MAGHREB LEASING ALERIE, Alger

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°

**PRIX UNITAIRE HORS
TAXES EN CHIFFRES**

1

2

3

4

5

6

7

8

9 Autres (préciser).....

.....

.....

Fait à Le

Le Soumissionnaire:

Installation d'une solution de filtrage et de profilage au siège administratif

SPA MAGHREB LEASING ALERIE, Alger

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Art	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire (DA)	Montant (DA)
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08	Installation et mise en marche				
09	Autres (préciser).....				
Total HT					

TVA 19%

--

Total TTC

--

Arrêté le présent devis à la somme de :.....

.....EN TTC.

Fait à le :.....

L'Entreprise

Autres (préciser).....			
Délai global proposé par le soumissionnaire (en jours)			

.....

Fait à Le

Le Soumissionnaire